

Taux de présence dans les CPE

« Une mesure drastique, injustifiée qui nuit à la petite enfance » - François Gendron

La Sarre, le 3 mai 2016 — Le député d’Abitibi-Ouest et vice-président de l’Assemblée nationale, François Gendron, dénonce l’intention du gouvernement libéral de vouloir encore une fois fragiliser le modèle des centres de la petite enfance (CPE). La logique comptable qui guide sa décision ne tient compte ni des enfants ni des parents.

Pour François Gendron, le taux de présence fixé à 80 % est complètement arbitraire et déconnecté de la réalité. Il est indécent de fixer des critères de performance dès la petite enfance. *« On impose ainsi aux parents de faire un choix. Garder sa place en CPE ou passer du temps de qualité avec son enfant. Un stress supplémentaire dont les familles pourraient se passer »*, a affirmé le député.

Cette mesure ne tient pas compte de la réalité d’aujourd’hui. D’une part, les situations familiales sont plurielles et complexes. D’autre part, des milliers de travailleurs de l’Abitibi-Témiscamingue ont des horaires atypiques. Enfin, les parents d’enfants vivant avec des troubles de santé importants auront une pression supplémentaire et inutile sur leurs épaules.

« Il s’agit d’une mesure drastique et injustifiée qui vise à régler des cas d’exception. Au lieu de ça, on met tout le monde dans le même panier et personne n’en ressort gagnant, surtout pas la société québécoise », a poursuivi le député d’Abitibi-Ouest.

Cette mesure aura également pour conséquence de restreindre l’accès des parents et des grands-parents aux enfants. Qui plus est, on peut craindre que des enfants malades puissent tout de même fréquenter la garderie afin de ne pas nuire aux taux d’assiduité.

D’autres solutions ont été pensées par le réseau et pourraient être évaluées. *« Il ne fait aucun doute que les gestionnaires du réseau et les parents veulent d’autres solutions. Au lieu de ça, le gouvernement fait la sourde oreille et continue de gérer avec sa seule vision comptable »*, a conclu le député d’Abitibi-Ouest, François Gendron.

Source :

Mathieu Proulx
Attaché de presse du député d’Abitibi-Ouest, François Gendron
819 444-5007